



INTELLIE

SITE INTERNET INTELLIE - CONDITIONS GENERALES DE VENTES et de SERVICES – MENTIONS LEGALES et CONDITIONS DE RESPECT DE LA VIE PRIVEE

Table des matières

ARTICLE 1 – SITE INTERNET - MENTIONS LEGALES ET DEFINITIONS	2
ARTICLE 2 – INTEGRALITE	2
ARTICLE 3 – SERVICES.....	3
ARTICLE 4 - INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS.....	3
ARTICLE 5 - LA COMMANDE	4
ARTICLE 6 - PREUVE DE LA TRANSACTION	4
ARTICLE 7 – PRIX.....	4
ARTICLE 8 - MODALITES ET DELAIS DE PAIEMENT.....	5
ARTICLE 9 - GARANTIES - GENERALITES	5
ARTICLE 10 - DUREE DU CONTRAT.....	6
ARTICLE 11 - DELAIS D'EXECUTION DES SERVICES	6
ARTICLE 12 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE	6
ARTICLE 13 - PERSONNEL DU PRESTATAIRE	6
ARTICLE 14 - OBLIGATIONS DU CLIENT	7
ARTICLE 15 - OBLIGATIONS D'INTELLIE EN MATIERE DE DONNEES PERSONNELLES	7
ARTICLE 16 - INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET PUBLICITE	8
ARTICLE 17 - PROPRIETE INTELLECTUELLE.....	9
ARTICLE 18 - DOCUMENTS	10
ARTICLE 19 - REVERSIBILITE.....	10
ARTICLE 20 - INDEPENDANCE	11
ARTICLE 21 - RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE	11
ARTICLE 22 - CESSIBILITE ET SOUS-TRAITANCE.....	11
ARTICLE 23 - RECLAMATIONS	12
ARTICLE 24 - DROIT DE RETRACTATION	12
ARTICLE 25 - FORCE MAJEURE	12
ARTICLE 26 - NON-VALIDATION PARTIELLE.....	12
ARTICLE 27 - NON-RENONCIATION	12
ARTICLE 28 - TITRE	13
ARTICLE 29 - LOI APPLICABLE	13
ARTICLE 30 - RESOLUTION DES LITIGES.....	13
ARTICLE 31 - RESPECT DE LA VIE PRIVEE - DONNEES PERSONNELLES – SÉCURITÉ	13



Le ou les clients sont toutes les personnes, physiques ou morales, particuliers ou professionnels qui font appel à INTELLIE pour une prestation ou un conseil.

ARTICLE 1 – SITE INTERNET - MENTIONS LEGALES ET DEFINITIONS

1.1

Les présentes conditions générales d'utilisation des services (ci-après, les "Conditions Générales") sont proposées par la société INTELLIE (ci-après encore dénommée, la "Société" ou le "Prestataire"), microentreprise dont le siège social est situé 13 rue Clément ADER, 86000 Poitiers, identifiée sous le numéro Siret 833 673 734 00020

1.2

Le numéro de téléphone du dirigeant est le 06 60 24 15 45, son adresse de courrier électronique est jmlathiere@intellie.fr

1.3

La Société est propriétaire et administrateur du site internet accessible à l'adresse <https://www.intellie.fr>. Le Site est hébergé par O2SWITCH 222 Bd Gustave Flaubert, 63000 Clermont-Ferrand joignable au numéro suivant : 04.44.44.60.40

1.4

Le directeur de la publication est Monsieur Jean-Michel LATHIERE.

1.5

Le Site d'INTELLIE est un site vitrine qui propose aux personnes visitant ce vecteur de communication de contacter le dirigeant via le numéro de téléphone ou l'adresse courriel.

Les services d'INTELLIE consistent à des audits et un accompagnement à une mise en conformité optimale RGPD. INTELLIE peut également réaliser des formations sur le RGPD et des conférences, des sensibilisations et des formations sur le thème de la Cyberprotection.

1.6

Avant toute utilisation du Site, le Client doit s'assurer qu'il dispose des moyens techniques et informatiques lui permettant d'utiliser le Site et que son navigateur permet un accès sécurisé au Site. Le Client doit également s'assurer que la configuration informatique de son matériel/équipement est en bon état et ne contient pas de virus.

1.7

Le contenu du Site internet (documents techniques, photographies, etc.) reste la propriété de la Société, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ce contenu. Les Clients s'engagent à ne faire aucun usage de ce contenu ; toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

1.8

Cookies et outils statistiques :

Le site d'INTELLIE ne collecte aucune donnée par l'intermédiaire de cookies.

ARTICLE 2 – INTEGRALITE

2.1



Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente des prestations de Services proposées par le Prestataire au Client, que cette vente peut intervenir par un contact en ligne, par mail, ou par tout autre moyen direct ou à distance.

2.2

Les présentes Conditions Générales expriment l'intégralité des obligations des parties. Elles constituent le socle unique de la relation commerciale entre les parties, et, en ce sens, le Client est réputé les accepter sans réserve.

2.3

Les présentes Conditions Générales prévalent sur tout autre document, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à tous les services rendus par le Prestataire auprès des Clients de même catégorie.

2.4

Le Prestataire et le Client conviennent que les présentes conditions générales régissent exclusivement leur relation. Le prestataire se réserve le droit de modifier ponctuellement ses conditions générales. Elles seront applicables dès leur mise en ligne et peuvent être modifiées par INTELLIE à tout moment.

2.5

Si une condition de prestation de services venait à faire défaut, elle serait considérée être régie par les usages en vigueur.

2.6

Les présentes Conditions Générales de Services sont communiquées à tout Client qui en fait la demande, afin de lui permettre de passer commande.

2.7

Le Prestataire se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions de vente particulières, notamment aux termes d'un contrat spécifique ou d'un devis accepté par le Client.

2.8

Les présentes Conditions ne concernent que les prestations effectuées en France pour des Clients situés sur le territoire français.

ARTICLE 3 – SERVICES

Les présentes Conditions Générales concernent les Services suivants :

- Accompagnements conformité optimale RGPD
- Assistances RGPD
- Sensibilisations
- Conférences
- Formations

Les services proposés sont orientés principalement sur le RGPD et peuvent aussi secondairement s'orienter vers la sécurité économique globale des entreprises, la protection informatique.

ARTICLE 4 - INFORMATIONS SUR LES PRESTATIONS

Les prestations régies par les présentes Conditions Générales sont celles indiquées comme réalisées par le Prestataire ou sous son contrôle. Elles sont proposées dans la limite des disponibilités du Prestataire. Les prestations sont décrites et présentées avec la plus grande exactitude possible. Toutefois si des erreurs ou omissions ont pu se produire quant à cette présentation, la responsabilité du Prestataire ne pourrait être engagée.



ARTICLE 5 - LA COMMANDE

Le Client passe sa commande directement auprès d'INTELLIE.

Pour que la commande soit validée, le Client devra accepter le devis qui sera envoyé.

Toute commande vaut acceptation des prix et descriptions des prestations proposées.

Dans certains cas, notamment défaut de paiement, adresse erronée ou autre problème, le Prestataire se réserve le droit de bloquer la commande du Client jusqu'à la résolution du problème.

En cas d'impossibilité de réalisation de la prestation, le Client en sera informé et, si possible, orienté vers une proposition de services particulière.

L'annulation de la commande de cette prestation et son éventuel remboursement seront alors effectués, le reste de la commande demeurant ferme et définitif.

ARTICLE 6 - PREUVE DE LA TRANSACTION

6.1

Pour les prestations de service, le contrat ou/et le devis sont renvoyés et signés par le client et vaudront comme preuve de l'accord du Client :

- Exigibilité des sommes dues au titre du bon de commande ;
- Signature et acception expresse de toutes les opérations effectuées.

6.2

En cas d'utilisation frauduleuse des coordonnées bancaires, le Client est invité, dès le constat de cette utilisation, à contacter INTELLIE.

6.3

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques du Prestataire dans des conditions optimales de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties. L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit à titre de preuve.

ARTICLE 7 – PRIX

7.1

Le montant total des Services souscrits est indiqué dans le récapitulatif du contrat ou du devis. Le client renseigne et valide ses coordonnées de facturation et procède au paiement. Ce montant total est indiqué en euros, toutes taxes comprises.

7.2

INTELLIE se réserve le droit de réviser ses tarifs et de les appliquer à chaque nouvelle commande de Services.

7.3

L'intégralité des honoraires est due dans les dix jours après la conclusion du marché, un acompte de 30% du montant devra être versé le jour de la signature du contrat, du devis ou de la commande. Les factures (hors acompte) sont dues à INTELLIE dans les dix jours calendaires suivant la réception de la facture, la date d'établissement de la facture faisant foi. En cas d'impayé dans les dix jours, application automatique du taux de 5% par jour de la somme due (montant TTC) comme pénalités jusqu'au règlement intégral des sommes dues et des intérêts par le client, des frais de gestion de 630 euros TTC (3 heures à 210 euros) par facture impayée seront également dus en plus des pénalités.

Règlement par virement bancaire à l'ordre de "Jean-Michel LATHIERE".



Le nombre des heures facturées et les frais de déplacements sont établis sur la bonne foi de d'INTELLIE, le client s'engage à ne pas remettre en cause ce nombre d'heures qui comprend le temps de travail, les rendez-vous, les déplacements et les trajets aller et retour. Les frais de déplacements en France sont facturés suivant le barème de l'URSSAF, au réel des frais d'autoroute, de stationnement, de train, d'avion, d'hôtel et de restauration. Les frais de déplacement ne sont pas soumis à la TVA.

Toutes les sommes encaissées par INTELLIE ne peuvent pas être restituées aux clients, même en cas de rupture de contrat ou d'annulation. Si un client demande un Avoir, pour une somme en trop-perçu, il doit le justifier et il comprend que cette demande d'Avoir annule toutes les remises qui ont été accordées au client les 24 mois précédents cette demande. Dans certaines circonstances une demande d'avoir peut donc devenir une somme due par le client à INTELLIE sur laquelle pourront s'appliquer des pénalités de retard en faveur d'INTELLIE. Un Avoir ne sera accordé par INTELLIE à un client qu'à titre exceptionnel dans un geste dit commercial et sera à déduire des prochaines factures de INTELLIE dans la limite maximale de 5% du montant des prochaines factures. Si le nombre d'heures mentionnées sur le devis est dépassé, le client s'engage à régler toutes les heures passées supplémentaires au taux horaire non remis figurant sur le devis signé par le client ou sur le marché, à défaut le taux horaire pour 2024-2025 est de 90 euros TTC de l'heure, toute heure commencée est due et facturée dans son intégralité, toute prestation est facturée au minimum 1 heure. Les honoraires peuvent faire l'objet d'une facture pour chaque heure passé (heure par heure) ou à la convenance d'INTELLIE.

ARTICLE 8 - MODALITES ET DELAIS DE PAIEMENT

8.1

La commande des prestations de services est payable en euros.

8.2

La commande de cette prestation est payable à la fin de la prestation :
En totalité dans les 30 jours suivant la réception de la facture.

8.3

Le paiement est réalisé exclusivement par virement.

8.4

Pénalités de retard

Conformément à la loi, tout retard de paiement oblige le Prestataire à facturer des intérêts de retard au taux de trois (3) fois celui de l'intérêt légal. Tout retard de paiement entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues au Prestataire par le Client, sans préjudice de toute autre action que le Prestataire serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

8.4

Escompte

Aucun escompte n'est prévu au profit du Client dans le cadre des paiements.

ARTICLE 9 - GARANTIES - GENERALITES

INTELLIE, microentreprise, dont le siège social est situé 13 rue Clément ADER, identifiée sous le numéro 833 673 734 00020, représentée par son dirigeant Jean-Michel LATHIERE est garant de la conformité des prestations au contrat, permettant au Client de formuler une demande au titre de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-11 et suivants du code de la consommation ou de la garantie des défauts de la chose vendue au sens des articles 1641 et suivants du code civil.



Cette garantie couvre les défauts de conformité ou vices cachés provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des services commandés dans les conditions et selon les modalités définies en annexe aux présentes Conditions Générales.

Le Client doit faire connaître au Prestataire, les vices et/ou défauts de conformité dans un délai maximum de huit (8) jours à compter de la fin de fourniture de la prestation de service.

Les défauts et/ou vices constatés donneront lieu à rectification, et si le Prestataire estime la rectification impossible, à remboursement, dans un délai d'un mois maximum.

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client et le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure.

ARTICLE 10 - DUREE DU CONTRAT

Le contrat objet des présentes est conclu pour la durée de la prestation indiquée sur le contrat ou le devis et signé par les deux parties. En règle générale sur une durée d'une année tacitement reconductible.

Le contrat prend fin à l'issue de la mission hormis si le contrat est tacitement reconductible.

ARTICLE 11 - DELAIS D'EXECUTION DES SERVICES

Sauf en cas de force majeure ou lors des périodes de fermeture clairement annoncées par INTELLIE, les délais d'intervention seront, dans la limite des disponibilités du Prestataire, ceux indiqués ci-dessous.

Les délais d'exécution courent à compter du début de la prestation de la commande indiquée sur le contrat, le devis ou par échange de courriel entre le Client et INTELLIE

En cas de retard, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée, et ce, pour quelque cause que ce soit. Par conséquent, aucune demande d'indemnisation, de quelque nature que ce soit, ne pourra être réclamée par le Client.

En cas d'indisponibilité du Prestataire pour réaliser la prestation, le Client en sera informé au plus tôt et aura la possibilité d'annuler sa commande. Le Client aura alors la possibilité de demander le remboursement des sommes versées si le client a versé les dites sommes, dans les 30 jours au plus tard de leur versement.

ARTICLE 12 - OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Les engagements du Prestataire constituent une obligation de moyens au terme de laquelle les prestations seront exécutées dans le strict respect des règles professionnelles en usage ainsi, le cas échéant, que conformément aux conditions du contrat. INTELLIE n'a pas une obligation de résultat.

ARTICLE 13 - PERSONNEL DU PRESTATAIRE

Si le prestataire emploie du personnel en sous-traitance et en vertu de l'autorité hiérarchique et disciplinaire qu'il exerce à titre exclusif sur ce personnel, celui-ci restera placé sous le contrôle effectif du Prestataire durant la complète exécution des prestations.

Lors de l'intervention dans les locaux du Client, le Prestataire s'engage à respecter les obligations en matière d'hygiène, de santé et de sécurité dont le Client lui communiquera la teneur, sous réserve que son personnel se voit accorder une protection identique à celle accordée aux employés du Prestataire.

Le Prestataire garantit la régularité de la situation de son personnel au regard des articles L. 1221-10 et suivants et L. 3243-1 et suivants du code du travail. Le Prestataire certifie, en outre, être en conformité avec les dispositions des articles L. 8221-1 et L. 8221-2 du code du travail, relatifs à la lutte contre le travail dissimulé, ainsi qu'avec les dispositions du Livre III, Titre IV du code du travail.

Pendant la durée des prestations et pendant une période de deux ans après son achèvement, le Client s'engage à ne pas solliciter ou tenter de débaucher (ou aider quelconque autre personne à solliciter ou tenter de



débaucher) un quelconque collaborateur du Prestataire avec lequel il aura eu des contacts dans le cadre de l'exécution des prestations. En cas de violation, le Client sera redevable envers le Prestataire, à titre de clause pénale d'une indemnité égale à deux ans du dernier salaire brut de la personne ainsi débauchée.

ARTICLE 14 - OBLIGATIONS DU CLIENT

14.1

Général

Afin de faciliter la bonne exécution des prestations, le Client s'engage :

- À fournir au Prestataire des informations et documents complets, exacts et dans les délais nécessaires sans qu'il soit tenu d'en vérifier le caractère complet ou l'exactitude ;
- À prendre les décisions dans les délais et d'obtenir les approbations hiérarchiques nécessaires ;
- À désigner un correspondant investi d'un pouvoir de décision ;
- À faire en sorte que les interlocuteurs clés et le correspondant soient disponibles tout au long de l'exécution des prestations ;
- À avertir directement le Prestataire de toute difficulté éventuelle relative à l'exécution des prestations.

14.2

Prestations sur devis

Les prestations à réaliser chez le Client aux termes d'un devis ou de conditions particulières convenus entre les Parties sont réalisées à l'adresse indiquée par le Client sur le document contractuel contresigné par le Client. Le Client devra veiller à son exactitude. Tout déplacement en pure perte du Prestataire à cause d'une adresse erronée ou incomplète sera facturé au Client. Le Client peut mentionner dans sa commande une adresse de facturation différente de l'adresse d'exécution des prestations.

Le Client veillera à donner accès au Prestataire notamment s'il n'est pas personnellement présent le jour de la réalisation de la prestation.

La fin de la prestation sera actée par un document de fin d'intervention de type compte rendu par un support électronique ou directement auprès du Client. Le Client doit indiquer sur ce document et sous forme de réserves manuscrites accompagnées de sa signature toute anomalie concernant la prestation ou les conditions de sa réalisation.

ARTICLE 15 - OBLIGATIONS D'INTELLIE EN MATIERE DE DONNEES PERSONNELLES

15.1

Données personnelles

Dans le cadre de son activité, le Prestataire peut être amenée à collecter des données personnelles, notamment celles de ses interlocuteurs auprès du Client, ainsi qu'auprès des salariés de celui-ci.

INTELLIE est ainsi amenée à collecter d'une part,

- Les noms, prénoms, et coordonnées professionnelles et mail des interlocuteurs avec lesquels elle est amenée à travailler ou par l'intermédiaire du site internet.

Le traitement de ces données est nécessaire à la fourniture des services mentionnés aux présentes.

Les données sont conservées tant que le Contrat est en vigueur ainsi que pendant un délai lié aux lois en vigueur, de sa date de cessation jusqu'à la suppression des archives définitives.

Les données sont ensuite archivées et restituables exclusivement dans le cadre d'un contentieux, pendant la durée de la prescription légale.

Chaque personne physique, représentant ou salarié du Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification, d'effacement et, le cas échéant, de portabilité des données personnelles le concernant, conformément aux dispositions de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dans sa version en vigueur à la date des présentes, et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Lorsque le Prestataire agit en qualité de Responsable de Traitement, le droit d'accès, de modification, de rectification et d'effacement prévu au paragraphe précédent, s'exerce auprès du service client à l'adresse email suivante : jmlathiere@intellie.fr



En cas de difficulté en lien avec la gestion de ses données personnelles, la personne concernée a le droit d'introduire une réclamation ou une plainte auprès de la CNIL : CNIL - Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Le Prestataire s'engage à informer le Client dans les meilleurs délais dans l'hypothèse où elle serait informée de l'existence d'une violation des données personnelles communiquées par le Client, dès lors que cette violation serait susceptible d'avoir des conséquences sur la vie privée ou la liberté des salariés ou des représentants du Client.

De son côté, le Client confirme expressément au Prestataire que l'ensemble des données personnelles dont il lui confie le traitement sont exactes. A ce titre, le Client fournira à la demande du Prestataire toute information utile dans les meilleurs délais, permettant de démontrer le respect de la réglementation et attestant du consentement des salariés à la collecte de leurs données.

A ce titre, le Client garantit le Prestataire contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les données personnelles seraient reproduites par INTELLIE.

15.2

Exploitation des données

Le Client est seul responsable de la qualité, de la licéité, de la pertinence des données et contenus qu'il transmet aux fins d'utilisation des prestations de services. Il garantit en outre être titulaire des droits de propriété intellectuelle lui permettant d'utiliser les données et contenus. En conséquence le Prestataire dégage toute responsabilité en cas de non-conformité des données et/ou des contenus aux lois et règlements, à l'ordre public ou encore aux besoins du Client.

Le Client garantit le Prestataire à première demande contre tout préjudice qui résulterait de sa mise en cause par un tiers pour une violation de cette garantie.

Plus généralement, le Client est seul responsable des contenus et messages diffusés et/ou téléchargés via les Services applicatifs.

15.3

Sécurité des données

Sous réserve de l'Article « Responsabilité », le Prestataire s'engage à préserver l'intégrité et la confidentialité des données contenues dans ses systèmes d'information. Le Prestataire mettra en place les mesures techniques et organisationnelles de nature à empêcher tout accès ou utilisations fraudueuses des données et à prévenir toutes pertes, altérations et destructions des données.

En cas d'atteinte avérée à la sécurité des données lors de la prestation, il informera le Client responsable de traitement dans les meilleurs délais afin de permettre à celui-ci d'exécuter son obligation de notification aux personnes concernées et à la CNIL, sous 72 heures à la connaissance des faits.

ARTICLE 16 - INFORMATIONS CONFIDENTIELLES ET PUBLICITE

16.1

Informations confidentielles

Chacune des parties s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles reçues de l'autre partie.

Les informations confidentielles s'entendent des informations de toute nature, visuelles ou orales, sur quelque support que ce soit, relatives à la structure, l'organisation, les affaires, les politiques internes diverses, les projets et le personnel de chacune des parties. Sous réserve des exceptions visées ci-après, la présente obligation de confidentialité produira ses effets pendant une durée de dix (10) ans suivant le terme des prestations. Ont également un caractère confidentiel, le contenu des prestations ainsi que les rapports, courriers, informations, notes, devis, contrat fournis par le Prestataire au cours de l'exécution des prestations. Ces documents sont communiqués au Client pour un usage strictement interne et à la condition de ne pas les divulguer à des tiers ni de les annexer à un document qu'il serait amené à produire. Si le Client souhaite que tout ou partie de ces documents soient divulgués à/ou utilisés par un tiers, il doit en demander l'autorisation préalable par écrit au Prestataire. Des modalités applicables à cette divulgation seront alors fixées.

16.2

INTELLIE

13 rue Clément ADER 86000 POITIERS

Tél. : 06 60 24 15 45

Email : jmlathiere@intellie.fr Site Internet : www.intellie siret : 833 673 734 00020 APE : 8299Z



Informations exclues

Les obligations et restrictions énoncées ci-dessus ne s'appliquent pas :

- Aux informations confidentielles qui appartiennent au domaine public ;
- Sont ou deviennent connues autrement qu'à la suite d'une violation du présent article ;
- Sont ou deviennent connues grâce à d'autres sources non tenues à une restriction de divulgation ;
- Ou doivent être communiquées en vertu d'une obligation légale ou professionnelle ou à la demande de toute autorité judiciaire ou réglementaire habilitée à exiger la divulgation des informations confidentielles.

Sous réserve de ses obligations en matière de confidentialité, le Prestataire se réserve le droit d'exécuter des prestations pour des entreprises concurrentes de celle du Client.

16.3

Autres obligations

Le Client reconnaît et accepte :

- Qu'aucune des parties n'exerce de maîtrise sur la capacité, la fiabilité, l'accès ou la sécurité de ces courriers électroniques ;
- Que le Prestataire ne saura être tenu pour responsables de toute perte, dommage, frais ou préjudices occasionnés par la perte, le retard, l'interception, le détournement ou l'altération de tout courrier électronique causés par un fait quelconque. De façon générale, les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données à caractère personnelles (RGPD).

ARTICLE 17 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Au cas où l'une des recommandations du Prestataire ou l'utilisation d'éléments livrés à la suite de l'une de ses préconisations impliquerait l'utilisation de biens, modèles, dessins, photographies, etc. faisant l'objet de droits de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, le Prestataire informera le Client de l'existence de ces droits et des conséquences de leur utilisation. Il appartiendra alors au Client et sous sa seule responsabilité de prendre toute mesure permettant l'utilisation de tels droits, notamment en négociant pour son propre compte les droits d'utilisation dans des conditions telles que le Prestataire soit en mesure de s'en prévaloir pour les besoins des prestations.

Pour les besoins propres des prestations, le Prestataire pourra utiliser ou développer des logiciels, y compris des feuilles de calculs, des documents, des bases de données et d'autres outils informatiques.

Dans certains cas, ces aides peuvent être mises à la disposition du Client et sur sa demande. Dans la mesure où ces outils ont été développés spécifiquement pour les besoins du Prestataire et sans considération des besoins propres du Client, ils ne devront être distribués, partagés ou communiqués à des tiers que ce soit en tout ou partie. Cette mise à disposition temporaire n'emportera aucune cession de droits ni garantie, quel qu'en soit le titre, au bénéfice du Client ou celui du tiers.

Le Prestataire se réserve tout droit, titre et intérêt sur :

- Les éléments originaux figurant dans les travaux, documents, mémos, consultations, avis, conclusions ou autres actes de procédure, etc. réalisés dans le cadre des prestations, y compris de façon non limitative, tout droit d'auteur, marque déposée et tout autre droit de propriété intellectuelle s'y rapportant ;
- Toutes les méthodes, processus, techniques, développements, et savoir-faire incorporés ou non des prestations ou que le Prestataire serait amené à développer ou à fournir dans le cadre des prestations.

Le Client pourra, sans limitation géographique, à titre gratuit et irrévocable, utiliser de manière interne et pour la durée de protection par le droit d'auteur, les éléments conçus par le Prestataire et intégrés dans ses travaux. Le Client s'interdit de distribuer, commercialiser, et plus généralement de mettre à disposition ou de concéder l'utilisation de ces mêmes réalisations et plus généralement de concéder l'utilisation de ces mêmes éléments à des tiers sans l'accord du Prestataire.

Aucune partie ne pourra faire mention ou usage du nom, de la dénomination, des marques et logos ou autres appellations, commerciales ou non, de l'autre partie sans accord préalable et écrit de cette dernière.

Par dérogation à ce qui précède, le Prestataire pourra faire usage du nom, de la dénomination, des marques et logos du Client en cours de contrat dans la mesure de ce qui est strictement nécessaire à l'exécution des prestations, y compris dans des propositions de prestations ultérieures.



Par ailleurs, le Client autorise le Prestataire, à l'issue de la réalisation des prestations, à citer son nom/dénomination à titre de référence et accompagner cette citation, le cas échéant, d'une description générique des prestations effectuées.

ARTICLE 18 - DOCUMENTS

Le Prestataire conservera les documents originaux qui lui auront été remis, et les restituera au Client, sur sa demande. Tous les documents, données ou informations, que le Client aura fournies, resteront sa propriété.

Le Prestataire conservera une copie des seuls documents nécessaires à la constitution de ses dossiers de travail. Les documents de travail préparés par le Prestataire dans le cadre des prestations sont sa propriété et sont couverts par le secret professionnel.

ARTICLE 19 - REVERSIBILITE

La réversibilité intervient lorsque la relation contractuelle cesse qu'elle que soit la cause de ce terme. La réversibilité a pour objectif de permettre au Client de récupérer l'ensemble des données et informations contenues dans les solutions et ce dans les meilleures conditions.

Les formats des données utilisés par le Prestataire pour l'exécution des Services et des prestations de réversibilité sont les formats jpeg ou png pour les images, Zip pour le format compressé, formats couramment utilisés pour les traitements de texte et les tableurs ainsi que le format PDF pour les principaux documents livrés.

19.1

Lorsque le contrat prend fin, quelles qu'en soient les raisons, le Client dispose d'un délai de trois (3) mois pour récupérer ses données hors données à caractère personnel en en faisant la demande directement auprès du Prestataire.

19.2

Les Clients bénéficiant d'un contrat et nécessitant une assistance de la part du Prestataire dans le cadre de la récupération de leurs données pourront obtenir la réversibilité de leurs données dans les conditions suivantes :

19.2.1

Les Clients disposeront d'un délai de trois (3) mois pour prendre attache avec le Prestataire aux fins de convenir des termes et conditions des prestations de réversibilité et notamment de la rémunération du Prestataire au titre de cette mission en fonction du tarif du Prestataire en vigueur au moment de la notification de la réversibilité.

19.2.2

En cas de cessation de la relation contractuelle, quelle qu'en soit la cause, le Prestataire s'engage à restituer [ou éventuellement détruire, au choix du Client], [gratuitement ou au tarif en vigueur au moment de la notification de réversibilité], à la première demande de celui-ci formulée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception et dans un délai de trente (30) jours à compter de la réception de cette demande, l'ensemble des données lui appartenant sous les formats jpeg ou png et Zip pour les images et autres formats pour les textes et tableurs.

19.2.3

Le Client collaborera activement avec le Prestataire afin de faciliter la récupération des données.

19.2.4

Le Prestataire fera en sorte que le Client puisse poursuivre l'exploitation des données, sans rupture, directement ou avec l'assistance d'un autre Prestataire.

19.3

En cas de contrôle fiscal, ou pour tout autre raison, la récupération des données par le Client peut également intervenir à tout moment au cours de l'exécution du Contrat, dans des conditions similaires.



19.4

Le Client accepte que le Prestataire conserve ses données après les avoir rendues anonymes pour la stricte finalité de l'amélioration des services du Prestataire.

ARTICLE 20 - INDEPENDANCE

Dans l'hypothèse où un conflit d'intérêt ou une problématique d'indépendance surviendrait au cours de l'exécution des prestations, le Prestataire en fera part immédiatement au Client et recherchera avec lui la solution la plus adaptée à la situation dans le respect des règles applicables. Plus particulièrement, si une modification de la réglementation ou des normes professionnelles interdisait au Prestataire de poursuivre ses prestations, il mettra à la disposition du Client le résultat des prestations ainsi que tous documents nécessaires à leur finalisation, y compris ses Documents en l'état, et ce, afin d'en faciliter la poursuite par un tiers.

ARTICLE 21 - RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

L'entière responsabilité, du Prestataire et celle de ses éventuels collaborateurs, relative à tout manquement, négligence ou faute, relevé à l'occasion de l'exécution des prestations, sera plafonnée au montant des honoraires versés au titre des prestations mises en cause, afin de couvrir les réclamations de toute nature, et ce, quel que soit le nombre d'actions, de fondements invoqués, ou de parties aux litiges.

Cette stipulation ne s'appliquera pas à une responsabilité pour décès ou blessure corporelle, ni à toute autre responsabilité que la loi interdit d'exclure ou de limiter.

La responsabilité du Prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et est limitée aux préjudices directs à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit.

Par ailleurs, la responsabilité du Prestataire ne pourra être engagée dans les cas suivants :

- Suite à un manquement ou à une carence d'un service dont la livraison ne lui incombe pas ni à ses sous-traitants éventuels ;
- Pour les faits et/ou données qui n'entrent pas dans le périmètre des prestations, et/ou qui n'en sont pas le prolongement ;
- En cas d'utilisation des résultats des prestations, pour un objet ou dans un contexte différent de celui dans lequel il est intervenu, de mise en œuvre erronée des recommandations ou d'absence de prise en compte des réserves du Prestataire.

Le Prestataire ne répond ni ses assureurs ni des dommages indirects, ni du manque à gagner ou de la perte de chance ou de bénéfices escomptés, ni des conséquences financières des actions éventuellement intentées par des tiers à l'encontre du Client.

Nous rappelons à toute fin utile que le prestataire n'est pas soumis à une obligation de résultat lors de ses missions.

ARTICLE 22 - CESSIBILITE ET SOUS-TRAITANCE

Le Prestataire se réserve le droit de céder tout ou partie de l'exécution des prestations à des Prestataires répondant aux mêmes exigences de qualification.

Si la prestation requiert des compétences techniques particulières, le Prestataire informera le Client sur la possibilité d'en sous-traiter une partie. Le sous-traitant interviendra alors sous la seule responsabilité du Prestataire et s'engagera à conserver confidentielles toutes les informations dont il aura connaissance à l'occasion des prestations.



ARTICLE 23 - RECLAMATIONS

Toutes les réclamations, qu'elles soient amiables ou judiciaires, relatives à l'exécution des prestations devront être formulées dans un délai de trois mois à compter de la fin de la réalisation de la prestation.

ARTICLE 24 - DROIT DE RETRACTATION

Le Client bénéficiant des dispositions du code de la consommation dispose d'un délai de 14 jours ouvrable à compter de la date de conclusion du contrat, c'est-à-dire de l'acceptation des présentes dans le cadre de sa commande, pour annuler une commande.

Les Clients bénéficiant du droit de rétractation sont :

- Les professionnels lorsque le contrat est conclu hors établissement, qu'il n'entre pas dans le champ d'activité principale du professionnel et que le nombre de salariés employés par celui-ci est inférieur ou égal à cinq (C. consom., art. L. 221-3).

Toutefois, ce droit de rétractation est exclu pour les contrats de services, dont l'exécution a commencé, avec l'accord du Client, avant la fin du délai de rétractation

ARTICLE 25 - FORCE MAJEURE

Toutes circonstances indépendantes de la volonté des parties, empêchant l'exécution dans des conditions normales de leurs obligations, sont considérées comme des causes d'exonération des obligations des parties et entraînent leur suspension.

La partie qui invoque les circonstances visées ci-dessus doit avertir immédiatement l'autre partie de leur survenance, ainsi que de leur disparition.

Seront considérés comme cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles, inévitables, indépendants de la volonté des parties et qui ne pourront être empêchés par ces dernières, malgré tous les efforts raisonnablement possibles. De façon expresse, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuits, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et des tribunaux français : le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations, foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication externes aux Clients.

Les parties se rapprocheront pour examiner l'incidence de l'événement et convenir des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie.

ARTICLE 26 - NON-VALIDATION PARTIELLE

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

ARTICLE 27 - NON-RENONCIATION

Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement par l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées dans les présentes Conditions Générales ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.



ARTICLE 28 - TITRE

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

ARTICLE 29 - LOI APPLICABLE

Les présentes Conditions Générales sont soumises à l'application du droit français. Elles sont rédigées en langue française.

ARTICLE 30 - RESOLUTION DES LITIGES

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable à tout différend qui pourrait naître de la réalisation des prestations.

30.1

Litiges avec les Clients - professionnels

A défaut de résolution amiable, les parties soumettront le litige au tribunal de commerce de Poitiers.

ARTICLE 31 - RESPECT DE LA VIE PRIVÉE - DONNÉES PERSONNELLES – SÉCURITÉ

31.1

La Société INTELLIE attache une grande importance au respect de la vie privée et prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles des Clients.

31.2

La Société collecte et traite les données à caractère personnel des Clients pour les finalités suivantes :

- Fourniture des services formulés dans la présente ;
- Gestion de l'exercice du droit de rétractation, paiement, facturation, etc. ;
- Information sur la Société, les services, et les activités de la Société ;
- Réponse aux éventuelles questions/réclamations des Clients.

31.3

Plus précisément, la Société collecte et traite les données personnelles des Clients dans le cadre de la fourniture et de l'amélioration de ses services, dans les finalités et avec les moyens suivants, et pour les informations suivantes :

- Contacter l'Utilisateur, exécution des services et facturation
- Formulaire de contact
- Données personnelles : adresse, adresse électronique, code postal, divers types de données figurant dans la politique de confidentialité du service, nom et prénom, numéro de téléphone, pays, profession, échanges via emails entre le Client et le Prestataire.
- Données personnelles : données d'utilisation
- Gestion de la base de données des clients
- Données personnelles : adresse électronique et divers types de Données figurant dans la politique de confidentialité du service
- Gestion des coordonnées et envoi des messages
- Le contenu et l'échange courriel avec le client



- L'utilisation de la plateforme d'aide à la mise en conformité d'INTELLIE

A noter : L'hébergement web et infrastructure s'effectue sur O2SWITCH sise 222 Bd Gustave Flaubert, 63000 Clermont-Ferrand.

31.4

Les données relatives à la gestion des données personnelles des Clients sont conservées pour la durée légale strictement nécessaire. PPD et PPI à demander à la société INTELLIE si besoin.

31.5

Les données personnelles des Clients sont traitées par INTELLIE ainsi que par les sociétés partenaires et sous-traitants de la Société.

31.6

La Société INTELLIE peut également communiquer les données personnelles afin de coopérer avec les autorités administratives et judiciaires, conformément à la Loi.

31.7

La Société INTELLIE veille à sécuriser les données personnelles des Clients de manière adéquate et appropriée et a pris les précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données et notamment empêcher qu'elles ne soient volées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées. INTELLIE peut, sur demande, fournir au client une attestation de respect de la conformité RGPD.

31.8

Enfin, conformément à la Loi Informatique et Libertés et du RGPD, les Clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression ainsi qu'un droit d'opposition pour motifs légitime au traitement de leurs données collectées et traitées par la Société, en contactant directement la Société à l'aide du lien INTELLIE ou à l'adresse email suivante : jmlathiere@intellie.fr

31.9

ASSURANCE

INTELLIE est couverte par une assurance RC souscrite auprès du Crédit Agricole Touraine-Poitou Contrat assurance n° 000007135489906.

31.10

SECURITÉ

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte à la sécurité des données hébergées dans le cloud et supervisées par INTELLIE. A cette fin, il s'engage à ne pas procéder à tout accès et/ou maintien frauduleux dans le système d'information de la Société. Le Client ne peut non plus porter atteinte ou entraver le système d'information de la Société INTELLIE. A défaut, INTELLIE pourra prendre à son encontre toute mesure et notamment engager sa responsabilité pénale au titre des articles 323-1 et suivants du Code pénal.

MAJ : 26 mai 2024